

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 MARS 2009 à 20 h 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; Mme Béatrice MERLET, MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Adjoint ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, Evelyne PONCINI, MM. Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, Patrick LISTRE, Didier URANGA, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Gilles SEBE, Patrick BURRE

Secrétaire de séance : Mme Marthe PEREZ

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Affectation des résultats 2008

Les résultats du compte administratif 2008 du budget de la commune font apparaître un excédent de fonctionnement de **431 066,70 €** et un déficit d'investissement de **199 654,85 €**

Le Conseil Municipal décide pour le budget primitif 2009, de reporter la somme de 199 654,85 € en section d'investissement, dépenses, et d'affecter la somme de 431 066,70 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement recettes.

2 – Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2009 qui sont maintenus comme suit, pour un produit attendu de 418 320 € :

- Taxe d'habitation : 8,27 %
- Foncier bâti : 5,82 %
- Foncier non bâti : 15,96 %

3 - Attribution de subventions

Le Conseil Municipal autorise le Maire à verser aux associations de la commune le montant attribué selon des critères bien définis.

4 – Vote du budget primitif 2009

Le Maire présente les grandes lignes du budget préparé en commission des finances.

La section de fonctionnement s'élève à 1 513 536 € (soit 2,75 % par rapport à 2008) et se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	440 700,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	441 704,71 €
Atténuations de produits	4 000,00 €
Charges de gestion courantes	245 933,29 €
Charges financières	91 709,12 €
Charges exceptionnelles	930,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	55 916,66 €
Dépenses imprévues	32 642,22 €
Virement à la section d'investissement	200 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Atténuations de charges	8 000,00 €
Produits des services et ventes diverses	2 600,00 €
Travaux en régie	45 000,00 €
Impôts et taxes	758 700,00 €
Dotations, subventions et participations	379 236,00 €
Autres produits de gestion courante	320 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 1 223 674 € :

Dépenses d'investissement

Opérations financières (Report déficit+emprunts)	442 020,45 €
Village de Vacances / Trinquet	128 482,00 €
Bâtiments communaux	135 421,15 €
Voirie	412 464,00 €
Matériel et outillage	75 286,40 €
Travaux falaises	30 000,00 €

Recettes d'investissement

Virement de la section Fonctionnement	200 000,00 €
FCTVA	173 249,00 €
TLE	26 000,00 €
Affectation résultat	431 066,70 €
DGE - Chauffage mairie	11 311,15 €
DGE – Travaux village vacances	30 592,00 €
Subvention FISAC	2 000,00 €
Prêt .	303 538,49 €
Amortissement	45 916,66 €

5 – Participation à la Mission Local Avenir Jeunes

Le Conseil Municipal approuve la participation 2009 de la commune d'un montant de 1 246 € au profit de la Mission Locale Avenir Jeunes qui assure une permanence les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis après-midi pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

M. le Maire informe que Mme Nelly LECUONA, qui effectuait les permanences à Guéthary, a fait valoir ses droits à la retraite. Il l'a remercié chaleureusement pour le travail accompli auprès des jeunes de la commune et lui souhaite une bonne retraite.

6 – Vente de bois de chauffage

Le Conseil Municipal décide de vendre quelques stères de bois de chauffage suite à la coupe d'acacias au lotissement Hiriburua (longueurs de 2 m) au prix de 20 € le stère à prendre sur place.

7 – Protection façade maritime

Le B.R.G.M., service géologique régional Aquitaine, a réalisé une étude sur les instabilités identifiées à l'extrémité de la jetée des Alcyons au droit de la plage d'Harotzen Costa. Il est proposé de réaliser un confortement des sous cavages rocheux du bout de la jetée des Alcyons. Le montant des travaux est estimé à 25 000 € HT. Le Maire souhaite que ce projet soit inscrit au programme d'action « valorisation et protection du littoral basque » du contrat territorial Pays Basque.

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise le Maire à solliciter des subventions les plus larges possibles auprès de la Région Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Maire informe également que le Centre d'Etudes Technique Maritimes et Fluviales a réalisé une expertise et a émis un avis technique portant sur des solutions de protection de la façade maritime.

Dans ses conclusions, le C.E.T.M.E.F. préconise une connaissance fine des conditions de houle en proche côtier pour assurer un bon dimensionnement des ouvrages et conseille de lancer une étude hydraulique (qui peut prendre la forme d'une propagation de houle du large vers la côte). De même, une meilleure connaissance des mouvements de sédiments le long de la côte basque, par le biais d'une étude de modélisation ou d'un suivi, permettrait d'une part une meilleure gestion des plages à une échelle globale mais également de vérifier qu'un abaissement de l'estran n'est pas à craindre. Un abaissement pourrait effectivement modifier les conditions hydrodynamiques à la côte et déstabiliser les ouvrages.

Ces études pouvant s'étendre à l'ensemble des communes de la côte basque, le Maire souhaite que ce projet soit inscrit au programme d'action « valorisation et protection du littoral basque » du contrat territorial Pays Basque et fasse l'objet de subventions de la Région Aquitaine et du Département des Pyrénées-Atlantiques.

8 – Demande de subvention FEDER projet véloroute

Le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un itinéraire voie verte/véloroute en partenariat avec le Conseil Général. L'ambition du projet consiste à développer un axe de circulations douces entre les villes de Bayonne et Pampelune situées sur l'itinéraire de l'EUROVELOROUTE n° 1. Cet itinéraire s'inscrit dans le projet européen EUROVELO et peut bénéficier de subvention du F.E.D.E.R. dans le cadre du programme INTERREG IV A à hauteur de 65 %.

Le Conseil Municipal approuve le projet des travaux prévus sur la commune estimés à 50 000 € et autorise le Maire à demander une subvention au F.E.D.E.R.

9 – Projet de réalisation d'un groupe scolaire

La commune est confrontée à un important besoin de développement de ses équipements scolaires, aujourd'hui insuffisants et dispersés de part et d'autre de la RD810, ainsi qu'à un problème général de locaux pour l'accueil d'une crèche et différentes activités périscolaires.

Compte tenu de l'exiguïté de son territoire, la commune, après avoir étudié l'ensemble des possibilités foncières, a mis en place lors de la dernière modification de son PLU un emplacement réservé (n°23) sur un terrain de 3 345 m² appartenant à l'association St Nicolas. Cette dernière a fait valoir, le 26 décembre 2007, son droit de délaissement en mettant en demeure la commune d'acquiescer ce terrain.

Compte tenu de l'issue négative des négociations amiables engagées depuis plus d'un an, le Conseil Municipal décide de demander à l'Ets Public Foncier Local Pays Basque de procéder à cette acquisition par voie amiable et/ou saisine du juge de l'expropriation dans le cadre de la procédure de délaissement et à ce titre, mettre en œuvre tous les moyens et procédures nécessaires.

10 - Recrutement des saisonniers et indemnité de stage

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder au recrutement de saisonniers pour faire face à la surcharge de travail pendant la saison estivale. Il rappelle que la priorité est donnée aux jeunes de la commune à condition qu'ils soient majeurs.

Le Maire est également autorisé à verser une indemnité de frais de déplacement à une stagiaire accueillie mairie pour l'organisation d'une exposition de photos anciennes sur Guéthary.

11 – Acquisition de foncier

Le parking du Village Vacances a été réalisé sur la propriété de la SCI Amatchi, le Conseil Municipal donne son autorisation pour acquiescer la parcelle de terrain de 1 600 m² au prix de 4 900 €.

12 – Consultation enquête publique

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de réalisation d'un bassin de retenue sur le bassin versant « Gachonenea » sur la commune de Bidart.

13 – Demande de dénomination de commune touristique

Conformément à la réforme des communes touristiques et des stations classées, le Conseil Municipal sollicite la dénomination de commune touristique.

14 – Approbation modification des statuts de l'Ets Public Foncier Local

Le Conseil Municipal se prononce favorablement aux modifications statutaires de l'E.P.F.L. soit : la suppression de la citation des adhérents inscrite à l'article 1 des statuts actuels et l'annexion de la liste de ces adhérents aux statuts, le raccourcissement du délai de demande d'avis des membres de l'EPFL dans le cas de demande d'adhésion, la suppression de l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre ou de retrait d'un membre (l'adhésion ou le retrait d'un membre serait validée par délibération du Conseil d'Administration et effective à échéance du délai de demande d'avis des membres), la modification du nombre de vice-présidents.

15 – Demande d’assistance de l’Agence Départementale Numérique 64

Afin d’établir un cahier des charges pour la création d’un nouveau site internet pour la mairie et l’office du tourisme, le Conseil Municipal souhaite l’assistance de l’Agence Départementale Numérique 64 pour cette mission.

16 – Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations

Travaux de menuiserie au Village Vacances

Entreprise MARRO-OURET pour un montant de 11 485 €HT

Remplacement chaudière du Trinquet

Entreprise ERRANDONEA pour un montant de 5 452.24 €HT

Mises en conformité électrique bâtiments communaux

Entreprise LAPURDI ELEK pour un montant de 6945,70 € HT

Fauchage

Entreprise ERRANDONEA pour un montant de 22 132,56 € HT

Travaux de revêtement de l’avenue et de l’impasse Tinchant

Entreprise SCREG Sud-Ouest pour un montant de 39 985 € HT

Réalisation de totems de signalisation

Sté COTE SMALT pour un montant de 9 390 € HT

Travaux de plantations d’arbres

SARL GUICHARD pour un montant de 15 660 € HT

Travaux de réfection filets et ossature du fronton

Sté ALTELA pour un montant de 9 726 € HT

INFORMATIONS du MAIRE

Travaux local de stockage de matériel du fronton

Le Maire informe que la consultation des entreprises sera lancée prochainement ; les travaux débiteront après la saison estivale.

Réunion publique

Une réunion publique est organisée le samedi 28 mars à 10 h 30 à la mairie pour la présentation du budget 2009, la présentation de l’étude Baldareta et baie de Cenitz et le suivi des indicateurs environnementaux.

Korrika et Parcours du Coeur

La 16^{ème} Korrika organisée par l’Association A.E.K. passera à Guéthary le 29 mars. Ce même jour aura lieu la journée du cœur, en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 24 mars 2009

Le Maire,